



Mâcon, le 24 avril 2020
11h00

INFORMATION

Les déchetteries en Saône-et-Loire sont encouragées à rouvrir

Depuis le début de la crise sanitaire, la très grande majorité des déchetteries de Saône-et-Loire avaient été fermées. Seule la collecte des ordures ménagères avait pu se poursuivre sans discontinuité de service. Quelques déchetteries avaient cependant maintenu et organisé un accès sur rendez-vous pour les professionnels.

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, afin de prévenir le risque de création de décharges sauvages, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, encourage vivement la réouverture des déchetteries en suggérant des modalités possibles et provisoires, dans un courrier adressé aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du 15 avril 2020.

Il est essentiel pour l'activité des entreprises autorisées à fonctionner, et en particulier des artisans du bâtiment, de continuer à disposer d'un accès aux déchetteries, notamment celles ouvertes aux professionnels, afin de poursuivre leur activité professionnelle, essentielle à la vie de notre pays.

Afin notamment de prévenir le risque de décharges sauvages, les déchetteries ouvrent l'accès aux particuliers (notamment pour le traitement des déchets verts), en veillant à prévoir une organisation qui puisse éviter tout phénomène d'attroupement, dans le respect du principe de confinement et des gestes barrières.

Les particuliers se rendant en déchetterie veilleront à se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité » (le dépôt de déchets y étant, par extension, assimilé). Il est rappelé aux usagers des déchetteries qu'ils ne doivent en aucun cas laisser leurs déchets sur le trottoir ou devant la grille de la déchetterie si celle-ci est fermée (sanction pouvant aller jusqu'à 1 500 € et la confiscation du véhicule). Il est également rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite, dangereuse et passible d'une contravention de 450 €.

L'ouverture des déchetteries nécessite des adaptations pour respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale tant pour les salariés que pour les usagers. Les collectivités ont dû mettre en place un certain nombre de mesures dont de nouvelles modalités organisationnelles pour la réouverture progressive aux professionnels et aux particuliers dès le 16 avril.

La situation en Saône-et-Loire au 22 avril 2020, selon les informations des services de l'État :

- 18 déchetteries sont ouvertes uniquement aux professionnels sur rendez-vous
- 24 déchetteries sont ouvertes aux professionnels et aux particuliers
Chaque déchetterie fonctionne avec des amplitudes d'ouverture variables et selon des modalités pratiques différentes. Nombreuses sont les déchetteries à avoir mis en place un système de rendez-vous.

La liste des déchetteries ouvertes, actualisée au 20 avril, est consultable : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/les-dechetteries-en-saone-et-loire-sont-a-12477.html>

Il est important de consulter le site internet de votre intercommunalité pour connaître les horaires d'ouverture et les modalités pratiques qui évoluent. Il reste encore à cette heure, quelques déchetteries fermées même si un travail est actuellement en cours en lien avec les services de l'État afin d'inciter à une réouverture dans les meilleurs délais, éminemment souhaitable pour des motifs évidents de salubrité publique et de maintien de l'activité économique indispensable.